

TEST D'APTITUDE AU TRAVAIL (TAT)

GENERALITES

Le TAN est obligatoire pour être présenté au TAT.

Le TAT ne peut être organisé que dans le cadre des réunions AFBB, il comporte 2 parties :

- une épreuve de non-émotivité
- une épreuve de courage

Les épreuves se déroulent dans un ring clos de dimensions raisonnable (20 à 30 m. au moins de côté) comportant une cachette.

Les mâles doivent être jugés en premier.

Les femelles en gestation ne peuvent pas être présentées après le 30^{ème} jour (1 mois).

Les femelles qui allaitent ne peuvent être présentées qu'après le 56^{ème} jour (8 semaines) de la mise bas. Les femelles en « chaleur » sont à signaler au juge qui décidera de leur ordre de passage.

Le juge vérifie l'état de la denture avant et après l'épreuve.

A/ EPREUVE DE NON EMOTIVITE

Les concurrents se présentent sur le ring un par un, le chien tenu en laisse.

Le juge vérifie l'identification et les testicules pour les mâles.

Le juge, ou le commissaire de ring, s'éloigne de 10 à 12 m, il tire au moins 2 coups de feu (6mm simple charge) lorsque le chien est tenu debout en laisse molle.

Le chien qui montrera des signes d'inquiétude prononcée, se cache derrière son maître, tire sur sa laisse pour sortir du ring, **est éliminé et ne poursuit pas l'épreuve.**

B/ EPREUVE DE COURAGE

Les concurrents un par un sont soumis à l'épreuve de courage.

Le conducteur devra préciser au juge si le chien travaille façon ring avec costume complet et bâton fendu. Dans ce cas, il devra indiquer si le chien mord en bas ou en haut, ou façon RCI avec manche de protection et badine molle.

1/ Sur indication du juge, le conducteur et son chien tenu en laisse se placent au point de départ marqué au sol, se situant à environ 15 m de la cache. La laisse est enlevée, le conducteur et son chien au pied se dirigent vers la cache qui dissimule l'homme assistant.

Le chien peut être tenu au collier.

2/ A environ 7 m de la cache, à l'endroit marqué au sol, sur indication du juge, l'homme assistant sort de la cache latéralement de façon à éviter un contact trop brutal avec le chien, et entreprend une agression sur le maître et son chien.

Le chien peut attaquer sans ordre, il **doit faire une prise franche et énergique et la maintenir 6/10 secondes. Le conducteur est libre d'encourager oralement son chien.**

Quand le chien est en prise, l'homme assistant fait une menace sur le chien, et devra faire 2 « touchers » de bâton ou badine.

Si le chien décroche au cours de l'attaque, l'H.A pourra reprendre l'offensive une fois, trois pas au maximum, il devra rester provocant pour bien montrer au chien que l'exercice n'est pas terminé.

Le temps de mordant écoulé, sur indication du juge, l'H.A cesse son travail et s'immobilise.

Le chien peut lâcher sa prise de lui-même ou sur ordre du conducteur. Si le conducteur n'obtient pas la cessation au premier commandement, il est autorisé à donner deux commandements supplémentaires.

Le conducteur remet son chien en laisse et l'exercice est terminé.

La garde au ferme du chien n'est pas jugée. L'absence de cessations n'est pas éliminatoire.

Pour obtenir le TAT, le chien doit réussir les 2 parties de l'épreuve.